

Parcours Management des établissements équestres

- > Composante : ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation à distance : Non
- > Lieu d'enseignement : Saumur

Présentation

Une formation qui répond aux évolutions du secteur. Cette formation destine les diplômés à maîtriser le fonctionnement d'entreprises d'enseignement de l'équitation : gestion financière, suivi des salariés, encadrement de la clientèle, définition de la stratégie de développement, gestion des équidés...

Une formation en contact avec le milieu professionnel. Les cours sont dispensés par des universitaires et des professionnels du secteur de l'équitation (dirigeants de centres équestres, juristes spécialisés, Institut Français du Cheval et de l'Équitation, Institut du Droit Équin, Groupement Hippique National...)

Plusieurs partenariats sont proposés :

- Institut Français du Cheval et de l'Équitation/École Nationale d'Équitation : passage du DES Jeps pour les étudiants issus de la formation initiale.
- Lycée Agricole de Saint-Cyran-du-Jambot : passage du BP Jeps.

Objectifs

Elle vise à former des professionnels capables de :

- Planifier l'ensemble des activités sportives, d'animation et de loisir.
- Assurer l'élaboration du budget de l'entreprise et suivre son exécution.
- Gérer le budget et rendre des comptes.
- Analyser et anticiper les besoins des publics et adapter les services.
- Décider la politique commerciale de l'entreprise.

- Gérer le suivi du personnel, la sécurité et l'hygiène d'un centre équestre.
- Assurer, contrôler et évaluer la mise en valeur des équidés.
- Organiser les relations extérieures de l'entreprise.

Organisation

Admission

Conditions d'accès

- avoir validé un Bac+2 ou justifier d'une expérience professionnelle significative en rapport avec le diplôme.
- être titulaire du Galop 7.

Modalités d'inscription

[🔗 DOSSIER + ENTRETIEN](#)

Public cible

Droits de scolarité

[🔗 TARIFS](#)

Et après

Insertion professionnelle

Les débouchés sont ceux identifiés par la convention collective des centres équestres, à savoir et suivant le projet professionnel individuel des étudiants, des fonction de direction, de gérance ou de responsable administratif dans des :

- poney-clubs et centres équestres privés ou en gestion municipale ;
- écuries de propriétaires ;

- centres de formation (maisons familiales et rurales, lycées professionnels assurant des formations équestres) ;
- centres sportifs (UCPA) ;
- centres de tourisme équestre ;
- centres de valorisation de jeunes chevaux.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Veronique Mondou

✉ veronique.mondou@univ-angers.fr

Contact administratif

UFR ESTHUA - Campus SAUMUR

📞 02 44 68 81 90 - 14bis rue Montcel - 49400 SAUMUR

✉ pole.saumur@listes.univ-angers.fr

Lieu(x)

📍 Saumur